



## Prévoyance loi Madelin

-----  
Par Gabriel39

Bonjour, Monsieur, Madame.

Ma compagne est décédée et elle avait souscrit une prévoyance loi Madelin et j hérite de cette prévoyance. L assurance vient de m envoyer un courrier comme quoi j allais toucher une rente. Puis je demander à l assurance de me verser le capital en une seule fois.

Merci pour votre réponse

Cordialement Gabriel

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le contrat qui prévoit si vous avez le choix entre une rente et un capital.

Il faut vous renseignez auprès de l'organisme et/ou bien relire le contrat.